



35 400 entreprises « libérales » dans la région

Dans les Pays de la Loire, 35 400 entreprises relèvent du champ des professions libérales en 2012. Elles représentent plus d'une entreprise sur cinq du secteur marchand non agricole. En ajoutant les salariés directement employés par les entreprises aux emplois des entrepreneurs individuels, les professions libérales représentent au total 63 700 emplois dans la région. Mais, par rapport à d'autres régions de province, la densité de ces entreprises est relativement faible et les activités relevant du domaine de la santé et du droit sont sous-représentées. À l'inverse, les professions libérales relevant du secteur technique sont bien implantées sur le territoire, notamment en Loire-Atlantique.

Emmanuel Hery, Christelle Manceau, Insee

Les professions libérales recouvrent généralement des professions réglementées, dont l'exercice est régi par la loi et conditionnel à l'obtention d'un titre protégé. Médecins, avocats, architectes, géomètres et experts-comptables en sont autant d'exemples. Mais elles peuvent également concerner des activités non réglementées, de conseil, d'audit, de formation, de coaching ou encore d'expertise. Dans les Pays de la Loire, 35 400 entreprises relèvent en 2012 du champ des professions libérales. Cette étude porte sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales qui représentent la quasi-totalité des entreprises libérales (*encadré*).

Un poids des entreprises « libérales » relativement faible dans la région

Dans les Pays de la Loire, plus d'une entreprise sur cinq (21,3 %) du secteur marchand non agricole est une entreprise « libérale ». Cette proportion varie d'un département à l'autre : 24,2 % pour la Loire-Atlantique, 21,9 % pour le Maine et Loire, 18,6 % pour la Mayenne, 19,6 % pour la Sarthe et 17,0 % pour la Vendée.

Pour comparaison, la proportion métropolitaine atteint 23,9 % et la moyenne de province est de 22,5 %. Les Pays de la Loire se placent ainsi au 11^e rang régional pour la part d'entreprises « libérales » sur l'ensemble des entreprises (*figure 1*).

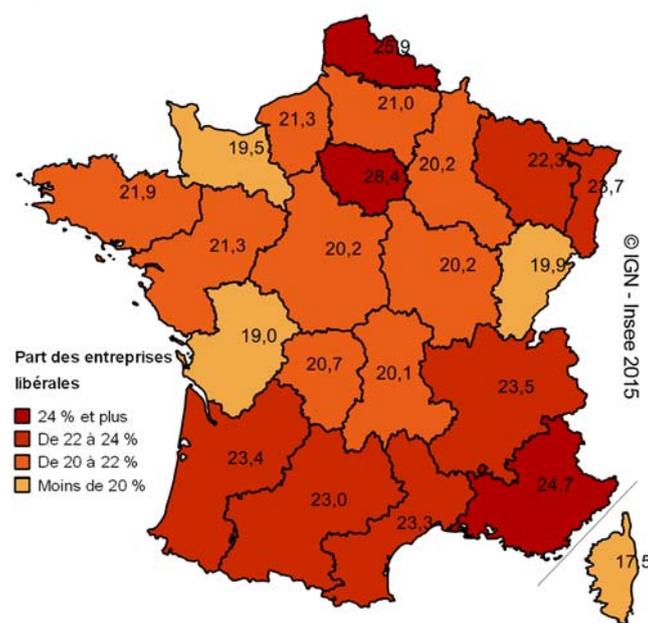
Dans les Pays de la Loire, la densité est plus faible que la moyenne de province : 977 entreprises relèvent du champ des professions libérales pour 100 000 habitants en 2012, contre 1162 en France de province.

Les entreprises « libérales » monorégionales ou quasi-monorégionales des Pays de la Loire emploient 36 360 salariés en 2012. Plus de la moitié de ces salariés travaillent dans une entreprise « libérale » du secteur technique, dont 20 % dans le domaine de la comptabilité et des assurances.

En y ajoutant les effectifs non salariés des entreprises individuelles concernées, les professions libérales des Pays de la Loire regroupent environ 63 700 emplois, soit 11,5 % de l'emploi du secteur tertiaire marchand non agricole.

1 La région des Pays de la Loire se place au 11^e rang pour sa proportion d'entreprises « libérales »

Part des entreprises libérales sur l'ensemble des entreprises par région en 2012 (en %)



Champ : entreprises monorégionales et quasi-monorégionales.
Source : Insee, FARE 2012, Lifi 2012, Clap 2012.

Les professions libérales techniques bien implantées sur le territoire

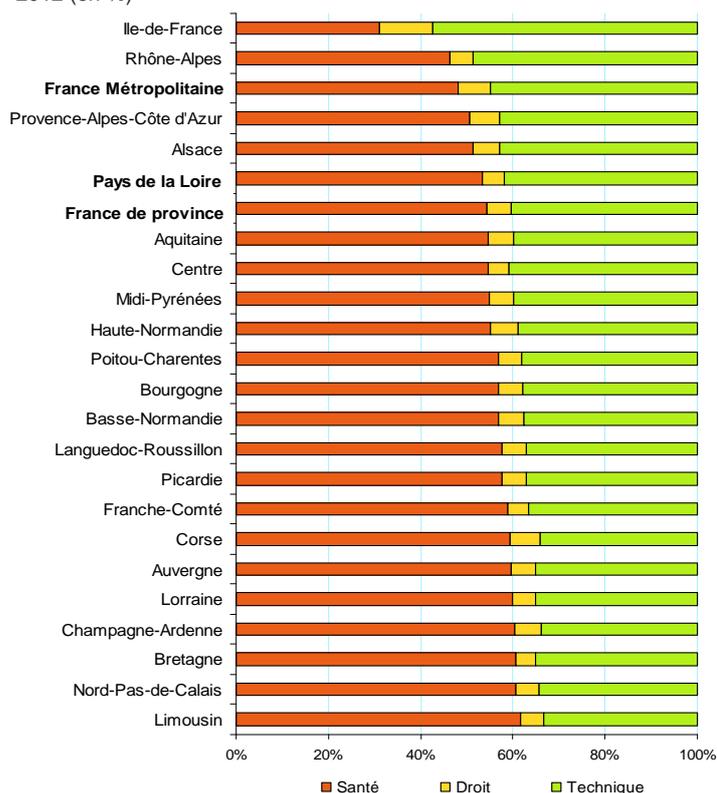
Les entreprises « libérales » exercent leur activité dans trois domaines : la santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.), le droit (avocats, notaires, huissiers, etc.) et le secteur technique (expertise et conseil, comptabilité et assurance, intermédiaires du commerce, etc.).

Dans les Pays de la Loire, les entreprises relevant du champ des professions libérales exercent principalement dans le domaine de la santé (53,5 %) et le secteur technique (41,9 %), et dans une moindre mesure dans le domaine juridique (4,6 %). La répartition entre ces trois domaines est proche de celle de la France de province.

Pour autant, la région ne se place qu'au 18^e rang des régions pour sa part d'entreprises « libérales » relevant du domaine de la santé et au 19^e rang pour celle relevant du domaine du droit, alors qu'elle est au 5^e rang pour sa part d'entreprises « libérales » relevant du domaine technique. Les entreprises « libérales » de la région ont donc un poids plus important dans le domaine des activités techniques comparé aux autres régions (hors Île-de-France) (figure 2). Sur ce point, les Pays de la Loire se rapprochent davantage de régions comme Rhône-Alpes, Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2 Une répartition des entreprises « libérales » par domaine proche de la France de province

Répartition des entreprises « libérales » par domaine et par région en 2012 (en %)



Champ : entreprises monorégionales et quasi-monorégionales.

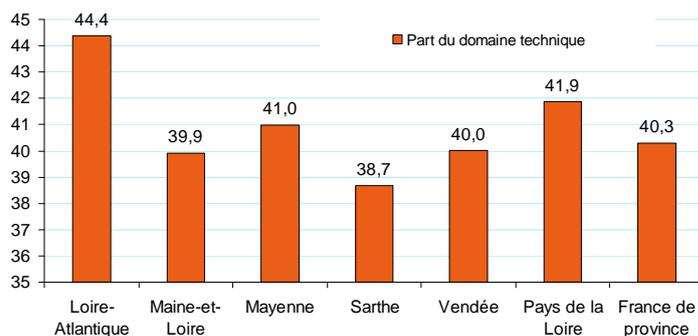
Source : Insee, FARE 2012, Lifi 2012, Clap 2012.

Le domaine technique recouvre des activités très variées, dont le poids à l'intérieur du domaine est contrasté : enseignement (18 %), intermédiaires du commerce (16 %), comptabilité et assurance (10 %), alors que les activités de conseil et d'expertise regroupent 42 % des entreprises « libérales » de ce secteur.

Cette structure de répartition des professions libérales se retrouve dans les départements des Pays de la Loire. Seule la Loire-Atlantique présente un profil légèrement différent des autres départements, avec une part plus importante des professions libérales techniques (44 % contre 40 % en moyenne pour les autres départements), en lien avec son tissu économique (figure 3).

3 Une part plus importante des professions libérales relevant du domaine technique en Loire-Atlantique

Part des entreprises « libérales » relevant du domaine technique par département en 2012 (en %)



Champ : entreprises monorégionales et quasi-monorégionales.

Source : Insee, FARE 2012, Lifi 2012, Clap 2012.

Champ de l'étude

L'approche retenue dans cette étude consiste à assimiler les professions libérales à des entreprises, en adoptant la méthodologie proposée, au niveau national, par la Direction Générale des Entreprises pour l'Observatoire des professions libérales. Les entreprises « libérales » sont généralement identifiées à partir de leur activité principale, mais ce seul critère n'est toutefois pas suffisant pour délimiter le champ de l'activité libérale. Des critères supplémentaires sont utilisés afin d'approcher l'indépendance caractérisant une activité libérale.

L'indépendance professionnelle est approchée par l'indépendance financière, ce qui exclut :

- les entreprises appartenant à un groupe français, dont l'effectif cumulé des filiales exerçant dans le champ économique des professions libérales représente moins de 60 % de l'effectif total du groupe ;
- les entreprises contrôlées à plus de 50 % par une tête de groupe étrangère.

Pour certaines activités non réglementées spécifiques, un filtre supplémentaire est appliqué :

- seules les entreprises imposées au régime fiscal des B.N.C. sont conservées ;
- seules les entreprises dont la catégorie juridique correspond à l'exercice d'une profession libérale sont conservées.

Cette analyse porte sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales. Une **entreprise monorégionale** est une unité légale dont tous les établissements sont situés dans la même région. Une **entreprise quasi-monorégionale** est une unité légale à établissements multiples ayant des établissements dans plusieurs régions, mais au moins 80 % des effectifs dans une région.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul Faur

Rédacteur en chef :
Sylvain Duverne

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Août 2015

Pour en savoir plus :

- Flachère M., *Les professions libérales en 2007*, Insee Première, n°1282, février 2010.
- Terra S., *Une densité de professions libérales plutôt faible en Auvergne*, Insee Auvergne, la Lettre, n°87, mars 2013.